

Délibération du Conseil municipal

Séance du 13 mai

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie
GUIBERT Vincent à PAVILLON Jean-Paul
REBILLARD Michèle à RAVELEAU René
SOUILHE Jérôme à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

LABORDERIE Philippe

Absents

PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline

Secrétaires de séance

LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 7 mai 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 15 mai 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1305-15 | Culture – Création d'un fonds documentaire "Jean-Louis Bergère" à la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry

Monsieur Jean-Paul Pavillon, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la famille de Jean-Louis Bergère de perpétuer la mémoire de l'artiste disparu et le souhait de ses ayants-droits de déposer auprès de la médiathèque municipale de la Ville des Ponts-de-Cé un fonds d'archives privées concernant l'artiste à des fins de numérisation et de valorisation,

Considérant la volonté des ayants-droits que ce fonds puisse être diffusé au public le plus large et valorisé grâce aux outils numériques, moyens matériels et actions scientifiques et culturelles de la médiathèque municipale des Ponts-de-Cé,

Considérant que la ville des Ponts-de-Cé, par l'intermédiaire de sa médiathèque municipale, souhaite mettre en lumière la vie et l'œuvre d'un artiste local dont l'histoire personnelle est liée à la commune,

Considérant le projet de convention, joint en annexe, qui formalise les conditions du dépôt des archives et de la constitution du fonds "Jean-Louis Bergère",

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention de dépôt et de cession de droits avec les ayants-droits de Jean-Louis Bergère**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,

Jean-Paul PAVILLON

